

République française - Département du Tarn  
**Délibérations du conseil municipal  
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 28 avril 2026
<p><b>Membres en exercice : 15</b> <b>Présents : 11</b> <b>Votants : 14</b> Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 14 avril 2026</p>	<p><b>Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 20 heures 00</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX</p> <p><b>Représentées :</b> Madame Nathalie CAUWET représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Laetitia LARTIGUE représentée par Monsieur Christophe BREST, Madame Adeline MOULIS représentée par Madame Sandrine ODON</p> <p><b>Excusé :</b> Monsieur Francis BACCHIN</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Christophe BREST</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le <b>29 AVR. 2026</b> et publication le <b>29 AVR. 2026</b>	

**Délibération n° DE\_37\_2026**

**Objet :**

**Ressources humaines - Tableau des effectifs - modification au 1er mai 2026**

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs qui doit être en concordance avec la délibération n° DE-36-2026 du 26 août 2025 approuvant la création du poste de d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet après suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet au 1<sup>er</sup> mai 2026.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la fonction publique,
- Vu la délibération du 20 mars 2026 n° DE-13-2026 modifiant le tableau des effectifs,
- Vu la délibération du 28 avril 2026 n° DE-36-2026 portant création d'un poste de d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026  
Date de réception de l'AR: 29/04/2026  
081-218102614-DE\_37\_2026-DE  
A G E D I

Et après avoir délibéré par 14 voix pour

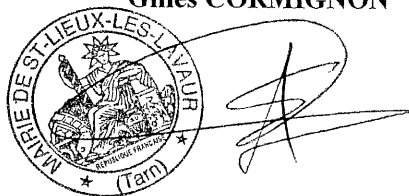
- Approuve la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2026 telle qu'elle lui a été présentée :

**EMPLOIS PERMANENTS (TITULAIRES ou STAGIAIRES)**

Filière	Poste		Catégorie	nombre d'heures /semaine
	Nombre de postes	fonction		
Administrative	1	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B3	35 h
	1	Rédacteur territorial	B1	35 h
Technique	1	Agent de maîtrise	C	35 h
	1	Agent technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C2	20,5 h
	1	Adjoint technique	C1	31,5 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	35 h
	1	Adjoint technique territorial	C1	8 h
	1	Apprenti cuisinier dans cuisine scolaire	C1	24 h

- Demande à M. le Maire de transmettre cette décision à :
  - M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
  - M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits  
**Le Maire**  
**Gilles CORMIGNON**



**Le secrétaire de séance**  
**Monsieur Christophe BREST**

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

081-218102614-DE\_37\_2026-DE

AGEDI